

65^{ème} COURSE DE CÔTE NATIONALE (PEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis

3 - 4 - 5 SEPTEMBRE 2021

RÈGLEMENT PARTICULIER

ATTENTION : Clôture des engagements : Lundi 23 août à minuit.

Publication de la liste des engagés : Lundi 30 août à 14h00.

Permanence jusqu'au dimanche 5 Septembre - 19h00 : Tél. +33 (0)6 72 96 08 42

Fax +33 (0)388 74 76 23

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix



Art.1.p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (organisateur administratif et organisateur technique) organise les 3/4/5 Septembre 2021, avec le concours des municipalités de Turckheim, Trois Épis et Niedermorschwihr une Course de Côte Nationale (PEA) à Participation Etrangère Autorisée appelée :

65^{ème} COURSE DE CÔTE NATIONALE (PEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne (CFM)
- **La Coupe de France de la Montagne Coefficient 1**
- Le Challenge Espoirs de la Montagne 2021
- Le Championnat des Courses de Côtes de la ligue Grand Est, coefficient 4.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité de la ligue Grand Est sous le N° 31 en date du 15/06/2021
Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° en date du .../.../2021

Adresse du secrétariat de l'épreuve :

Pour tout renseignement sur l'épreuve, les intéressés devront s'adresser à :

Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

Comité d'honneur

Sous la présidence de :

- M. Benoit SCHUSSEL Maire de Turckheim
- M. Daniel BERNARD Maire de Niedermorschwihr
- M. Jacky CLÉMENT, Président de la Ligue du Sport Automobile Grand Est

Comité d'organisation

- Président : Franck MADER Président de l'ASA d'ALSACE
- Membres : l'ensemble des Membres du Comité de l'ASA d'ALSACE
- Jean-Jacques SICHLER avec la participation du BRAND MOTORS SPORT et l'ECURIE ALSACE

Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Observateur FFSA :	F	
Président du Collège des Commissaires Sportifs :		
Jean Jacques MARCELLIN	F 2499/0722	
Membres du Collège :		
Serge MISTRÉ	F 5945/0323	
Norbert BIAGONI	F 25075/0721	
Secrétaire :	Danièle HARTL	
Directeur de Course :		
Franck MADER	F 187564/0323	
Directeurs de Course Adjoint :		
Daniel BLANQUIN	F 1941/0308	
Frédéric DUMAS	PK 52 F 188349/0308	
Louis Jean VILLARD	VHC F 12774/0520	
Francis ROMBOURG	PK 25 F 34694/0323	
Adjoints à la Direction de Course :		
Olivier DEVAUX	Arrivée - Parc Haut F 1751/0314	
Michel LEONATE	Parc Haut - Calvaire F 12844 /0323	
Pascal FAIVRE	Parc Bas F 18024/ 0323	
Jean Pierre LACROIX	Parc VHC F 3474/1303	
Pré-grille Fourche et Publicités Concurrents :		
Romuald SCHLAGDENHAUFFEN	F 187069/0323	
Commissaire Technique : Responsable délégué par la FFSA :		
Serge PEGOLOTTI	F 6047/1603	
Membres :		
Emile TENA	F 124058/0305	
Daniel HAEFFELIN	F 12679/0322	
Denis DERCHE	F 33547/0314	
Michel LORRAIN	F 105082/0304	
Jean Louis BOSC	Délégué VHC F 14848/0805	
Chargés des Relations avec les Concurrents :		
Responsable C.R.A.C :	THOUVENIN Isabelle F 3295/0515	
C.R.A.C.		
Jean Michel HENRY	CFM F 15551/0308	
Serge BLONDEL	CFM F 192216/0323	
Jean Jacques HUBER	VHC F 10866/0323	
Jean WAMBACH	ACL F 3030/0306	
Chronométrateurs :		F
Corinne BEFFY	F 27682/0506	
Jean Paul DURAND	F 11716/0302	
Véronique SCHNEIDER	F 206232/0308	
Hans SCHNEIDER	F 8173/0308	
Organisateur Administratif :	ASA ALSACE/JJ SICHLER	
Organisateur Technique :	ASA ALSACE/JJ SICHLER	
Médecins :		
Dr Jean Claude EHLINGER	F 239682/0605	
Dr Michel WIEDENKELLER	F 146262 03/23	
Responsable de la mise en place des Secours :		
Franck MADER	F 187564/0323	
Responsable ESC :		
Hervé LAGRAVE		
Responsable des Commissaires :		
Lionel GERARD	F 297209/0323	
Chargés de Presse :		
Thierry HAASER	F 192562/0399	
Speakers:		
Pierre BARRE		
Didier OHMER	F 1905/0323	
Classement :		
Patrick SOFT		
Secrétaire du meeting :		
Véronique DUPAYS	F 30612/0323	
Matériel :		
Claude GERARD	F 170101/0323	
Pascal FAIVRE	F 18024/0323	
Responsable des vérifications administratives :		
Françoise BACHOFFNER	F 232413/0323	
Responsable des liaisons radios :		
Julien GOESEL		
Responsable de la remise des Prix :		
Laurent DREYFUS/JJ SICHLER		
Responsable du Parc République (CFM) :		
Daniel ROBERT	F 8103/0314	
Responsable du Parc Matussière		
Pascal FAIVRE	F 18024/03/23	
Responsable du Parc Sainte Anne		
Jean Pierre LACROIX	Parc VHC F 3474/1303	
Coordination ville de Turckheim		
Dominique KRETZ		
Affichage :		
Mickael STOCKY		
Coordination Générale :		
J-J SICHLER	F 17673/0323	
Vianney SICHLER	F 149720/0323	
Responsable démo		
Marie Christine HAEFFELIN	F 12681/0323	
Responsable Accueil VIP :		
Robert TOUTAIN	F 170545/0323	

Publication de la liste des engagés :	Lundi 30 août 2021 - 14H00
Vérifications administratives :	Vendredi 3 septembre 2021 de 13h30 à 20h00 Samedi 4 septembre 2021 de 07h00 à 07h45 Salle « Brand » rue du Conseil (Mairie) à Turckheim
Vérifications techniques :	Vendredi 3 septembre 2021 de 13h45 à 20h15 Samedi 4 septembre 2021 de 07h15 à 08h00 Place de la mairie rue du Conseil à Turckheim
Briefing Chefs de poste et Commissaires samedi :	Samedi 04 septembre 06h30 Salle des Fêtes, Rte St Gilles Turckheim
Briefing Chefs de poste et Commissaires dimanche :	Dimanche 05 septembre : 06h30 : à proximité de la ligne de départ
Affichage liste concurrents autorisés à prendre part aux essais :	Samedi 04 septembre à 08h15 – Papeterie Site 1- place de la république Salle St Anne
Essai Non chronométré (VHC/Trophée des Nations/Modernes)	Samedi 4 septembre : de 8 h 30 à 10 h 00
Essai chronométré 1	de 10 h 15 à 12 h 30
Essai chronométré 2	de 13 h 30 à 15 h 45
Course	
1 ^{ère} manche de course VHC	en fin des essais Chronométrés.
1 ^{ère} manche de course Trophée des Nations	Après les VHC
Briefing des pilotes :	Ecrit remis lors des contrôles administratifs contre émargement du PILOTE
Affichage des ordres de départ à la course série A – série B :	Samedi 4 septembre respectivement à la fin des essais chronométrés : Parc Matussièrre – Place de La République
Course :	Dimanche 5 septembre
1 ^{ère} manche de course moderne (A et B)	à partir de 8 h 30
2 ^{ème} manche de course VHC	Après les modernes
2 ^{ème} manche de course Trophée des Nations	Suivant Dans cet ordre
2 ^{ème} manche de course moderne (A et B)	Ci-contre
3 ^{ème} manche de course VHC	
3 ^{ème} manche de course Trophée des Nations	
3 ^{ème} manche de course moderne (A et B)	
Podium "Remise des prix" :	Dimanche 5 septembre à la fin de la 3 ^{ème} montée de course au départ podium Remise des prix salle RIVE DROITE 1 rue de l'huilerie TURCKHEIM
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course	
Les concurrents en seront informés par affichage, et sont seuls responsables de leur ignorance	
Art.1.2p Horaires :	
Clôture des engagements :	Lundi 23 août 2021 à minuit. (Le cachet de la Poste faisant foi)
Affichage des résultats officiels provisoires :	Dimanche 5 septembre, à l'issue de la dernière montée de course, dans les parcs concurrents.
Parc fermé final :	A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé dans le parc concurrent pendant 30 mn à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.
1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	Vendredi 3 septembre 16h30, structure à proximité de la ligne de départ. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Art.1.3p. Vérifications

Vérifications administratives :

Salle « Salle Brand» rue du Conseil (Mairie) à Turckheim

Vendredi 3 septembre de 13h30 à 20h00

Samedi 4 septembre de 7h00 à 7h45

(sur demande écrite jointe à l'engagement)

Vérifications techniques :

Place de la Mairie rue du Conseil à Turckheim

Vendredi 3 septembre de 13h45 à 20h15

Samedi 4 septembre de 07h15 à 8h00

(sur demande écrite jointe à l'engagement)

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, si elle n'est pas été jointe à l'inscription. **L'autorisation écrite et précise du propriétaire pour cette épreuve, dans le cas de prêt et/ou location de ladite voiture au Concurrent et ou Conducteur.**

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la 1^{ère} réunion est prévue le Vendredi 3 septembre à 16h30.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées **au garage, 16 rue de la Filature** à Turckheim,

Tel. +33 (0)

. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC (Maximum).

Art.1.3.5p Pesées

Le pesage des véhicules se fera à la caserne des pompiers de Turckheim rue du 24 février suivant l'Art. 254 du CSI.

Il y aura des pesées libres le samedi matin

Art.1.5p Dispositions particulières

Art.1.5.1p Procédure de retour aux Parcs Concurrents :

L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D.112, par Niedermorschwihr, et ce sous escorte (à faible vitesse), surtout à la sortie du village (juge de fait sur place)

Après l'arrivée, lors du retour du parc haut vers les Parcs Concurrents, tous les pilotes sont dans la stricte obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour les pilotes des voitures ouvertes (monoplaces et biplaces), et est recommandé aux pilotes de voitures fermées (tourisme). De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour, sous peine d'amende.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

(NB) A la sortie de Niedermorschwihr, il est strictement interdit de faire des départ/arrêtés (ou autres) sous peine d'exclusion de la manifestation.

Art.1.5.2p Briefing des Pilotes :

Le briefing écrit, distribué lors des vérifications administratives, contre élargement du PILOTE, fait office de briefing oral.

Art.1.5.3p Il est interdit de matérialiser des repères à l'aide de peinture (ou tout autre moyen) sur le parcours et/ou aux abords de celui-ci, sous peine d'une amende de 150 €. **Les reconnaissances sont prévues uniquement le Vendredi 3 septembre de 10h00 à 20h00.** Les infractions seront soumises au Collège des Commissaires Sportifs qui décidera de la sanction à appliquer : pénalité et/ou refus de départ pour l'une des manches. Des **juges de faits** seront nommés à cet effet.

Art.1.5.4p De par sa participation à la compétition tout concurrent/conducteur renonce formellement à toute demande d'indemnités en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leur(s) aide(s) lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de la FIA, de l'ASN, de l'organisateur, que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/conducteurs ou de leurs aides.

Art.1.5.5p Une séance d'autographes et de dédicaces pour le public est organisée, Dimanche 5 septembre entre la 1^{ère} et la 2^{ème} montée de course, vers 11 h 30. Elle se déroulera à proximité de la ligne de départ, dans le village des animations. Les pilotes appelés à être présents lors de cette séance, seront désignés par l'organisation en accord avec le promoteur du championnat. Les pilotes en seront avisés individuellement.

Le matériel de promotion (photos, posters, stickers, etc ...) utilisé par les pilotes, devra obtenir l'agrément de l'organisateur.

Art.1.5.6p Toute action promotionnelle, commerciale, de relations publiques, ou toute opération analogue sur le site ou aux alentours, de la part des participants, de leurs partenaires, ou de leurs sponsors ou de quelque organisme que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit par l'organisateur.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant à la Course de Côte de Turckheim – 3 Épisodes, ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus.

Art.1.5.7p TRÈS IMPORTANT :

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Toute circulation, dans le cadre de la course de côte, de véhicule non immatriculé et/ou non conforme au code de la route en vigueur, devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de début et de fin de convoi, et ce avec l'aval de l'organisation.

Art.1.5.8p Seuls les mécaniciens dûment identifiés et portant le bracelet officiel de l'épreuve seront autorisés à accompagner, en respectant le Code de la Route notamment en ce qui concerne le port du casque obligatoire, leur pilote en pré-grille, mais pas dans la zone des départs, et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote. Ils devront ensuite rejoindre les zones réservées aux spectateurs.

Art.1.5.9p Procédure de mise en pré-grille

La mise en pré-grille au carrefour de la « fourche » fera l'objet d'une procédure particulière afin de limiter au maximum les arrivées intempestives des retardataires. Ces derniers ne pourront pas participer à la montée considérée s'ils ne sont pas à leur place lors du départ du convoi vers la pré-grille « Départ ». La Direction de Course et le Collège des Commissaires Sportifs se réservent le droit à l'application des sanctions prévues à l'article 6.3.p.

Art.2. p. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous : Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels). Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Art.3. p. CONCURENTE ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

La clôture des engagements est fixée au **Lundi 23 août 2021 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à **570 €** et réduits à **285 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 235€ pour les engagés à l'année au CFM Challenge.

Les licenciés de l'ASA d'Alsace bénéficient de 20% de remise sur l'engagement non cumulable, soit un engagement à 228 euros

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.

Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V 32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP

Si à la date du 23 août, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huit clos ou avec jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagement sera majoré de 80 euros

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, sans limitation de spectateurs, ce point sera nul et non avenu)

Art.4. p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 (VHC compris).

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte

Et dans l'Article 4 du Règlement Championnat de France de la Montagne (voir Tableau Voitures admises).

Art.4.2.7p. Echappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

- Voitures de course fermées, (+ ttes les autres fermées si tu indiques les suivantes) CM et GTTS : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

- Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

Art.5. p. PUBLICITES

Les publicités **Obligatoires** (non rachetables) et **Optionnelles** (droits réduits, voir Réglementation générale) seront communiquées par additif

Art. Art.6. p. SITES INFRASTRUCTURES

Art.6.1p. Parcours

L'épreuve se déroulera sur le RD 11, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le RD 11 à 495 m Ouest du carrefour des RD 10 / RD 11 (altitude. 280 m)
- Arrivée : sur le RD 11 à 730 m du carrefour des RD 11/RD 11" (altitude. 650 m).
- Longueur du parcours : 5 950 mètres
- Dénivellation : 370 mètres
- Pente moyenne : 5,5 %
- Pente maximum : 6,9 %

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement CFM.

Art.6.2p. Route de Course

Sur RD 11

Art.6.3p. File de départ

Zone comprise entre le carrefour avec la RD 10/ RD11 et la ligne de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de la manche

Art.6.4p. Signalisation

Voir réglementation générale des courses de côtes.

Art.6.5p. Parcs Concurrents

10 premiers du CFM 2021 (classement après Chamrousse 2021) – série A et B Place de la République
Et s'il reste de la place, d'autres concurrents auront accès à ce parc à la discrétion du chef de parc)

Groupes FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT Sport, GTTS, D/E
Groupes CM, CNF, CN, , E2SC :

Papeterie de Turckheim (site 1)
Parc Matussière

ATTENTION !!!! PAS D'ELECTRICITE FOURNI !!!!

VHC

Parking de la salle St Anne

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Vendredi 3 septembre à 10h00. (Sauf place de la république à 14h00)

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 1 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc Concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.

Art.6.6p. Parc Fermé Final

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé dans le parc concurrent pendant 30 mn à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications **Papeterie site 1, Turckheim Parc Matussière – Place de la République – Parc Sainte Anne**

- pendant les essais et la course **Papeterie site 1, Turckheim Parc Matussière – Place de la République – Parc de départ – Parc Sainte Anne**

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, **Parc fermé, Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière,**

- **VHC Parc Ste Anne**

Tableaux d'information :

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

- Pendant les essais et la course à proximité de la ligne de départ et dans les parcs concurrents.

Art.6.8p. Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Vendredi 3 septembre de 17h00 à 20h00 Salle des fêtes route de St Gilles Turckheim
- Samedi 4 septembre de 09h30 à 18h00 Ligne de départ
- Dimanche 5 septembre de 08h00 à 18h00 Ligne de départ

Téléphone permanence : +33 (0) 672960842

Centre de secours le plus proche : HÔPITAL PASTEUR, 39 Avenue de la Liberté F-68000 COLMAR - Tél. +33(0)389.124 000

Art.7. p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art.7.1p. Essais

Essais chronométrés : 2 montées le Samedi 4 septembre à partir de 8 h 30

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ séries A et B.

Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier. Tous les concurrents sont obligatoirement tenus de prendre part à une séance d'essai au moins, et d'en avoir effectué le parcours, au cours des essais prévus par le règlement particulier, et ce de "Bout en Bout".

Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing écrit distribué lors des vérifications administratives aux pilotes contre élargement fait office de briefing oral.

Art.7.3p. Course

Procédure de départ : feux tricolores

Ordre des départs : Prescriptions Générale et Réglementation Standard des Courses de Côtes et Réglementation CFM 2021

1^{ère} montée Série **B** le dimanche 05/09/2021 à partir de 8 h 30 - Série **A** le dimanche 05/09/2021 à l'issue de la Série B

2^{ème} montée Série **B** le dimanche 05/09/2021 à l'issue du Trophée des Nations - Série **A** le dimanche 05/09/2021 à l'issue de la Série B

3^{ème} montée Série **B** le dimanche 05/09/2021 à l'issue à l'issue du Trophée des Nations - Série **A** le dimanche 05/09/2021 à l'issue de la Série B

Tous les horaires indiqués dans les paragraphes 7.1p à 7.3p sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que se soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8. p. PENALITES

Voir Prescriptions Générale et Réglementation Standard des Courses de Côtes

Art.9. p. CLASSEMENTS

Art.9.1p. L'épreuve se disputera en **trois montées obligatoires.**

Le classement s'effectuera **sur le cumul de 2 meilleures montées**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées, quel qu'en soit la raison, il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Tout concurrent en abandon momentané ou définitif est tenu d'en informer la Direction de Course dès que possible par ECRIT

Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

- **Championnat de France de la Montagne**

- 1 classement général série A et série B.

- 1 classement général féminin pour les voitures de sport série A et production B

- 1 classement par groupes et par classe (série A et B confondus)

- 1 classement jeune pour les voitures de sport série A et 1 classement jeune pour les voitures de production série B

- 1 classement général pour le Trophée des Nations

Les concurrents licenciés à l'étranger figureront dans ces classements, mais leurs points ne seront pas comptabilisés pour le Championnat de France.

Art.10. p. PRIX

Art.10.1p. Prix :

CLASSEMENT GENERAL Série A / Série B				GROUPES		CLASSES		1 ^{ER} FEMININE dans chaque série (A-B)		1 ^{ER} JEUNE dans chaque série (A-B)	
1 ^{er}	500 €	1 ^{er}	500 €	1 ^{er}	520 € *	1 ^{er}	280 € *	1 ^{er}	280 €	1 ^{er}	280 €
2 ^{ème}	400 €	2 ^{ème}	400 €	2 ^{ème}	260 € *	2 ^{ème}	130 € *				
3 ^{ème}	300 €	3 ^{ème}	300 €	3 ^{ème}	130 €						
4 ^{ème}	200 €	4 ^{ème}	200 €								
5 ^{ème}	100 €	5 ^{ème}	100 €								

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

- * Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix seront divisés par 2.
- * Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe et de classe ne sera attribué
- * Les prix de groupe et/ou de classe sont attribués aux concurrents du Groupe FC
- ° Classement 1^{er} jeune et 1^{er} féminine voir règlement particulier CFM

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huit clos ou avec une jauge de spectateurs, aucun prix ne sera distribué.

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, sans limitation de spectateurs, ce point sera nul et non avenue)

Art. 10.2p. Coupes :

SCRATCH A & B : 1 coupe au 1^{er} GROUPES : 1 coupe au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} selon barème ci-dessus
1 coupe au 2^{ème} CLASSES : 1 coupe au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} selon barème ci-dessus
1 coupe au 3^{ème} FEMININES : 1 coupe à la 1^{ère} série A et 1 coupe à la 1^{ère} série B
Jeune de Moins de 25ans : 1 coupe au 1^{er} série A et 1 coupe au 1^{er} série B
1 coupe si plus de 10 partants pour le 2^{ème} de Classe et 1 coupe si plus de 20 partants au 3^{ème}

Seule la coupe la plus importante sera remise.

Trois Commissaires seront récompensés tirés au sort par le Directeur de Course.

Art.10.3p. Podium :

Un podium aura lieu le Dimanche 05 septembre à l'issue de la 3^{ème} montée, sur la ligne de départ

Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes :

Remise des prix Salle RIVE DROITE 1, rue de l'huilerie Turckheim a l'issue de l'ouverture du parc fermé

Art.10.5p. Remise des chèques et palmarès :

Les chèques correspondants à leur prix seront envoyés par la poste aux concernés et le palmarès sera disponible sur www.asa-alsace.fr

42^{ème} COURSE DE CÔTE V.H.C. (PEA) TURCKHEIM - 3 Épis

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

3, 4, 5 Septembre 2021

RÈGLEMENT PARTICULIER VHC



Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V
32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC

CRLYFRPP

Date de clôture des engagements : Lundi 23 août 2021 à minuit. (cachet de la poste faisant foi)

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve VHC. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ART. 9P – CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH et PTN, ainsi que le passeport en 3 volets de la voiture dûment visé par la F.F.S.A. ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagnée du visa de l'A.S.N. et du certificat médical.

ART. 10P – VÉRIFICATIONS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

ART. 11P – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

11.1P – Dispositions Générales

Horaires : Samedi 4/09/21 Essai : 8h30 (3 montées)
Samedi 4/09/21 1^{ère} montée à l'issue des essais chronométrés voitures modernes
Dimanche 5/09/21 2^{ème} montée : à l'issue de 1^{ère} montée chronométrée voitures modernes
Dimanche 5/09/21 3^{ème} montée à l'issue de 2^{ème} montée chronométrée voitures modernes

11.2P – Dispositions particulières

11.2.1P – Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

11.2.2P – Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P – Carburants – Pneumatiques – Équipements

Conforme au Règlement Standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P – Numéros de course

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

11.2.5P – Échauffement des pneumatiques

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

11.2.6P – Conférence aux pilotes (briefing)

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

11.2.7P – Pénalités

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

11.2.8P – Classements

Pour les essais chronométrés

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course :

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi à l'addition des deux meilleures montées

Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées de course.

La non-participation à une des trois montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Tous les concurrents en abandon momentané ou définitif sont tenus d'en informer la Direction de Course dès que possible par ECRIT

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chaque groupe
- Un classement par classe
- Un classement féminin (série A et B confondues)
- Un classement à l'indice de performance
- Un classement série A et série B séparées
- Un classement hors championnat pour les groupes A-N-B atmosphérique (période 12) et C-D-E (période JR) + classic de compétition selon la réglementation

ART. 1.P – ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA D'ALSACE organise les 3, 4, 5 Septembre 2021 une épreuve automobile nationale dénommée :

42^{ème} COURSE DE CÔTE V.H.C. TURCKHEIM - 3 Épis

Cette épreuve compte pour :

Le Championnat de France de la Montagne VHC.

Le Challenge Indice de Performance.

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Grand Est

N° _ du / /2021 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation - N° _ en date du / /2021

1.1P – Officiels

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale sauf :

Directeur de Course :

Louis Jean VILLARD F 12774/0520

Commissaire Technique :

Jean Louis BOSCH F 14848/0805

Chargé de Relations Avec les Concurrents

Jean-Jacques HUBER F 10866/0323

1.P – Horaires

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

ART. 2 P – VOITURES ADMISES

Pas de limitation du nombre d'engagés.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH-PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règlement Standard des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie CLASSIC DE COMPETITION

Voir conditions d'admission des voitures (Règlement Standard Courses de Côte VHC France/Auto 2015).

ART. 3 P – SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

L'équipement des pilotes devra être conforme à la Réglementation FFSA

Les voitures de Tourisme et les Voitures GT auront la possibilité d'ôter les pare-chocs.

ART. 4 P – PUBLICITÉ

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ART. 5 P – LICENCES

Voir Réglementation Générale.

ART. 6 P – ASSURANCES

Voir Réglementation Générale.

ART. 7 P – PARCOURS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

ART. 8 P – INSCRIPTIONS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale, sauf les frais de participation qui sont fixés à 436 €, réduits à 221 € avec publicité de l'organisateur et à 180 € pour les engagés à l'année au CFM challenge VHC. Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.

Les véhicules de la catégorie J1 et J2 sont classés ensemble
Seuls les véhicules classic de compétition sont classés à part ;

L'autorisation écrite et précise du propriétaire pour cette épreuve, dans le cas de prêt et/ou location de ladite voiture au Concurrent et ou Conducteur.

ART. 13 P – PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huit clos ou avec une jauge de spectateurs, aucun prix ne sera distribué.

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, sans limitation de spectateurs, ce point sera nul et non avenu)

ART. 14 P – DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium, le Dimanche 05 septembre à l'issue de la course, **Salle Ste Anne à Turckheim**

ART. 15 P – DOPAGE